



Stéphane Durand-Souffland

---

---

# FRISSONS D'ASSISES

L'instant où le procès bascule

Extrait de la publication

DENOËL



# Frissons d'assises

DU MÊME AUTEUR

*Un avocat général s'est échappé* (avec Philippe Bilger),

Le Seuil, 2003.

*J'ai défendu Patrice Alègre* (avec Pierre Alfort),

Le Seuil, 2005.

*Face à Michel Fourniret* (avec Gilles Latapie),

Michel Lafon, 2009.

*Disparition d'une femme*, L'Olivier, 2011.

*Bête noire* (avec Éric Dupond-Moretti),

Michel Lafon, 2012.

Stéphane Durand-Souffland

# Frissons d'assises

L'instant où le procès bascule

DENOËL

© *Éditions Denoël*, 2012

Extrait de la publication

## Avant-propos

Je ne suis jamais allé aux assises à Montauban. Ni à Quimper ni à Chalon-sur-Saône. J'ai envie de les connaître toutes, ces salles d'audience, de me souvenir de leur odeur, de la couleur de leurs murs, du fracas des débats qui s'y tiennent. J'aimerais pouvoir établir une carte de France avec une tête d'épingle par département, qui me rappelle un procès, un crime, un verdict, un acquittement.

Quand j'étais enfant, mes parents recevaient de temps en temps à la maison le père Devoyod. C'était un dominicain toujours vêtu de sa robe blanche, un homme de haute taille, la tête couronnée de cheveux de neige, beau comme un acteur américain buriné – il m'impressionnait beaucoup, bien qu'il fût très simple et sympathique. Il était apparenté à ma mère, protestante, par le biais d'un cousinage ; mon père, converti à l'islam dans les années 50, le taquinait volontiers sur le Vatican, sa pompe et son obscurantisme. Mais le révérend père, qui

avait assez d'humour pour supporter une cousine parpillote et son mari mahométan, fut surtout l'aumônier de la maison d'arrêt de la Santé, où il avait côtoyé nombre des grands criminels de l'après-guerre. Il racontait sa révolusion face à l'échafaud, auquel il avait conduit plus d'un condamné à mort, notamment Jacques Fesch, qu'il encouragea dans son itinéraire spirituel – Jacques Fesch est aujourd'hui en voie de béatification. Très jeune, j'étais fasciné par ses récits de prison. Il parlait souvent du docteur Petiot, dont le cynisme absolu l'avait terrorisé. Petiot étant médecin, il avait élaboré une théorie selon laquelle le cerveau continuait à fonctionner quelques brefs instants après la décapitation. Quand il s'était su promis à la guillotine, il avait ainsi confié à l'aumônier : « Regardez bien ma tête quand elle roulera dans le panier, je vous ferai un signe. » Le jour dit, Petiot se laisse mener au supplice sans aucun état d'âme, rappelle la consigne au père Devoyod, on l'attache, le couperet s'abat, et là, le religieux est certain d'avoir vu, sur le visage séparé du tronc, une sorte de mouvement : un rictus-réflexe, ou le signal promis par le médecin infernal ?

Quelques années plus tard, mon père m'a envoyé en correctionnelle. Il était journaliste au *Monde*, croyait à son métier, connaissait bien la vie pour en avoir vécu plusieurs, et pensait qu'il n'était pas inutile, pour l'indo-

lent étudiant en littérature que j'étais, d'aller me frotter de près à la vraie humanité. Comme les heures de cours n'étaient pas spécialement accaparantes et que la Sorbonne n'est pas loin de l'île de la Cité, je suis allé au palais de justice de Paris assister à ce qu'on appelait alors les « flagrants délits » (rebaptisés depuis « comparutions immédiates »). À l'époque, je n'avais retenu que l'aspect théâtre de boulevard de ces audiences parfois comiques. Les petites leçons de morale du président au mari violent ; les remontrances du procureur à l'ivrogne gifleur de policier en képi ; la plaidoirie décousue de l'avocat qui n'avait jamais rencontré son client ; les excuses maladroitement des prévenus ; les réconciliations, parfois, à la barre. Je n'ai gardé aucun souvenir des jugements, des peines, des larmes. Je me souviens que je me sentais à ma place dans le public du tribunal.

Bien des années plus tard, en mai 2000, il m'a été proposé le poste de chroniqueur judiciaire au *Figaro*. J'y travaillais depuis une dizaine d'années, le titulaire, Pierre Bois, allait bientôt prendre sa retraite. Sur le moment, je me suis dit que j'étais un peu jeune pour accepter – j'avais 37 ans et pas encore envie d'un bâton de maréchal –, d'autant que j'avais le sentiment que cette offre du directeur de la rédaction, présentée avec force flatteries, avait essentiellement pour but de me mettre à l'écart de son champ de vision. Au bout de deux jours

de réflexion, j'ai réalisé qu'à cette prestigieuse proximité je préférerais le journalisme de terrain, j'ai donc été bombardé chroniqueur judiciaire. J'étais terrorisé. La simple idée de devoir essayer de mettre mes pas dans ceux de glorieux aînés, dont certains avocats allaient bientôt me vanter les mérites sans se rendre compte qu'ils me terrorisaient encore plus, m'empêchait de dormir. J'étais tout particulièrement hanté par la figure de James de Coquet, un dandy surdoué qui avait aussi marqué la chronique gastronomique, et dont mon père, mort en 1985, m'avait souvent parlé. Pendant des mois, car ma prise de fonction a été différée pour des raisons d'intendance sans intérêt, j'ai fait un cauchemar récurrent : je me trouvais, pour rendre compte d'un procès indéterminé, dans une salle d'audience qui ressemblait à celle des flagrants délits où mon père m'avait expédié, et j'étais dans l'incapacité d'obtenir le nom du procureur. C'était épouvantable, je savais en me couchant que j'allais rêver de ça, et le cauchemar, fidèle, arrivait.

Un jour, en janvier 2001, pour conjurer cette angoisse, j'ai choisi au hasard un procès sur le calendrier que diffuse chaque vendredi l'Agence France-Presse, la « semaine judiciaire ». C'était une histoire affligeante de braquage raté : trois hommes inexpérimentés avaient attaqué un fourgon qui rentrait dans un entrepôt de la Sernam. Celui qui tient le fusil-mitrailleur est aussi

celui qui a les nerfs les plus fragiles : pris de panique, il tire dans le dos des convoyeurs et en tue deux. Pour couvrir leur fuite, les trois pieds-nickelés ont prévu de répandre de l'essence dans un couloir et de l'enflammer. Un employé de l'entrepôt glisse sur l'essence, il est gravement brûlé et en plus il souffre de sclérose en plaques. Pour couronner le tout, quand les voleurs ouvrent les sacs qu'ils ont emportés, ils constatent qu'ils ne contiennent que des chèques, rien d'utilisable, pas le moindre billet de banque. Ils seront pris rapidement, le chef de la bande ayant laissé tomber son téléphone portable sur les lieux de leur forfait. C'était leur premier procès d'assises, comme pour moi. J'ai découvert, cette fois, la dureté du crime, la lourdeur de la sentence, la noblesse d'une défense pleine de panache pour des êtres qui n'en avaient pas, la tension de plus en plus forte de l'audience, le rôle prépondérant du président – celui-ci, Jean-Pierre Getti, était un grand magistrat, on le reverra notamment dans ces pages avec le tueur en série bourguignon Émile Louis. Tout cela m'a profondément secoué. Mais j'ai aimé le raconter.

Peu après il y a eu le procès de Guy Georges, tueur en série parisien, suivi par la presse française au complet. Mon véritable baptême du sang. Chaque soir, en rentrant chez moi, je me précipitais sous la douche et, chaque nuit, je faisais des cauchemars rouges. Après le

verdict, je me suis dit que je ne couvrirais jamais une audience plus intense que celle-ci mais je me trompais, car la suivante est presque toujours plus intense que la précédente. L'expérience est venue, qui ne l'a jamais emporté sur mon intérêt naïf pour le spectacle de la machine à juger, conçue pour broyer l'accusé mais qu'un grain de sable peut mettre en panne, voire en déroute. Naïf, car je rêve chaque fois de tomber sur le procès parfait où chacun des acteurs, de l'accusé au président en passant par les avocats et l'avocat général, tiendrait son rôle de manière impeccable. J'aime tellement la justice que je voudrais qu'elle éblouisse quand elle est rendue.

Je me suis vite rendu compte qu'il n'y a pas deux procès semblables. Un étrangleur reste un étrangleur à Toulouse comme à Charleville-Mézières, mais ce n'est pas la même chose s'il est jugé en plein été, dans une salle où l'on suffoque, ou en février, dans une salle qui éternue. Mon sujet, c'est le procès, pas le fait divers qui en est le prétexte. Le procès est au fait divers ce que le raffinage est au pétrole brut. Le fait de savoir si l'accusé est coupable – quand il nie les faits – ne m'intéresse pas plus que cela. Le fait de le savoir coupable – quand il reconnaît les faits – ne me dégoûte pas. Je ne suis ni juge, ni procureur, ni avocat, ni victime. J'aime regarder les assises avancer, leurs rouages s'entraînant les uns les autres,

observer le pressoir écraser le dossier jusqu'à obtenir un jus épais et noir. Par effraction, j'entre dans des vies qui ne sont pas la mienne et ne lui ressemblent en rien, mais me conduisent malgré moi à m'interroger sur ma vie. Je regarde un homme se faire juger par d'autres, je ne crois ni à son innocence ni à sa culpabilité; le lundi la défense marque un point, le mardi le ministère public en marque un autre, on ne sait pas comment cela finira mais le doute profite au journaliste.

J'aime être le premier à entrer dans la cour d'assises, m'asseoir toujours à la même place et, si possible, être le dernier à partir.

J'aime les ambiances pesantes, le huis clos du procès durant lequel rien d'autre ne capte mon attention. Au cinéma, j'adore les films de sous-marins. Les assises, c'est un peu ça : un décor unique et oppressant, des péripéties – le moteur coupé pour échapper aux poursuivants, la plongée abyssale qui fait craquer la coque, l'immersion périscopique pour découvrir le torpilleur ennemi à l'approche – qui se répètent mais ne sont jamais jouées de la même manière. Aux assises, je travaille comme en apnée, je prends des notes – trop – que je n'ai pas le temps de relire avant d'écrire l'article du jour, je quitte la salle pour rédiger avec, chaque fois, la crainte qu'il s'y passe un événement capital pendant que j'ai le dos tourné, et je reviens une fois la chronique transmise au

journal. En écrivant, j'évacue les traumatismes, je recrée de la place pour les émotions fortes accumulées depuis le matin. Je revis le procès, aussi. Je me souviens de celui de Patrice Alègre, un autre tueur en série. L'audience se tenait à Toulouse, une ville merveilleuse – ma préférée –, mais en ce glacial mois de février 2002 l'humeur n'était pas aux balades sur les quais de la Garonne. Pendant les débats, la mère d'une des victimes avait interpellé l'accusé, le suppliant de dire toute la vérité sur les derniers instants de sa fille, car Patrice Alègre mentait par omission. Cela valait peut-être mieux, d'ailleurs. Mais cette mère qui, disait-on, avait dormi la veille sur la tombe de sa fille, voulait savoir comment elle avait été massacrée pour se réapproprier ses derniers instants, confisqués par l'assassin semi-muet. Elle a poussé un cri déchirant, un cri de bête blessée, un cri de chanteuse de fado, rien qu'à son évocation les frissons me parcourent. De retour à l'hôtel, je m'assieds devant mon ordinateur et, voulant retranscrire fidèlement les paroles de cette femme, je relis mes notes. Tout en écrivant, je sens couler des larmes brûlantes de mes yeux, je les revois tomber sur mon clavier, j'entends le silence de ma chambre comme un écho interdit au cri des assises, je me souviens de Toulouse noire sous la pluie, je me dis que c'est bien d'avoir pleuré après l'audience seulement.

J'aime les coups de théâtre inouïs, bien qu'ils soient

rare : le témoin qui flanche, l'accusé qui avoue soudain, la preuve oubliée qui surgit du fond des scellés, c'est fréquent dans les romans, pas dans les prétoires.

Par-dessus tout, j'aime les frissons que seuls provoquent les procès d'assises. Les frissons physiques, les vrais, ceux qui font se dresser les poils sur les avant-bras quand l'avocat obtient d'un témoin l'aveu de son mensonge, ou quand le réquisitoire tire vers le haut l'histoire désolante d'un assassinat. La chair de poule des assises ressemble à celle de l'opéra, quand la soprano vous transperce d'un contre-ut. Elle vous prend souvent au dépourvu, en fin de journée, quand la lassitude gagne et que la vigilance est émoussée ; au premier jour, au milieu ou à la fin du procès – il est des plaidoiries qui font basculer le verdict. Au tout début, vous ne comprenez pas que quelque chose est en train de se passer. Puis, dans un deuxième temps, vous sentez que quelque chose est en train de se passer, sans arriver à deviner quoi. Ensuite, l'excitation monte, le suspense devient intolérable, jusqu'à la révélation, le mot murmuré ou hurlé dans le micro qui débloque la situation. Au bout de quelques jours, la communauté de l'audience réagit comme un seul homme. Avocats, magistrats, journalistes, public assidu, vivent au rythme des débats, de sorte que lorsqu'un événement survient, chacun en a conscience au même moment. Un célèbre chroniqueur judiciaire

de l'entre-deux-guerres, Géo London, indiquait dans ses articles, entre parenthèses, quand la salle frissonnait ainsi : « Sensation. » Et le lecteur frissonnait à son tour.

La plupart des grands procès basculent à un moment précis. Une fois ce moment passé, l'audience a pris une autre direction, elle file vers un certain verdict et plus rien ne l'en détournera. Le destin de l'accusé se joue là, en une fraction de seconde durant laquelle le même frisson parcourt la salle. Ce sont ces moments-là, vécus et relatés avec la même fièvre, que j'ai voulu raconter.

Procès Guy Georges :  
des aveux coûte que coûte

*Guy Georges, né le 15 octobre 1962, a comparu devant la cour d'assises de Paris du 19 mars au 5 avril 2001. Celui que la presse avait surnommé « le tueur de l'Est parisien » répondait de sept assassinats accompagnés de viols, ainsi que d'agressions sur quatre jeunes femmes qui en avaient réchappé, faits commis entre 1991 et 1997. Ce procès, l'un de ceux qui ont le plus marqué le public, s'était déroulé dans un climat de tension hors du commun. La scène relatée ici a eu lieu au cinquième jour des débats, le vendredi 23 mars, en fin d'après-midi.*

C'est donc à cela que ressemble un tueur en série? À ce grand gars détendu et souriant, qui s'installe tout en souplesse dans le box, serre la main à ses avocats comme dans les films américains, s'assied sagement à sa place en regardant ses juges? L'entrée de Guy Georges dans l'immense salle de la cour d'assises de Paris est saisissante :

cet homme fait exactement le contraire de ce à quoi l'on peut s'attendre. Il est présenté comme «le tueur de l'Est parisien», comparait pour sept crimes abominables qu'il a avoués pendant l'instruction – son ADN, de toute façon, l'a trahi –, il encourt la réclusion criminelle à perpétuité, devant lui se dresse le mur des parties civiles. Et il sourit.

Sa traque avait donné lieu à une sorte de feuilleton effrayant dans les journaux<sup>1</sup>. Le premier crime remonte à 1991, le septième à 1997. Régulièrement incarcéré pour des agressions de moindre gravité, Guy Georges récidive lorsqu'il sort de prison. Puis il y retourne. Pendant ce temps, la brigade criminelle est à la peine. Comme il tue soit dans des appartements, soit dans des parkings, les policiers ne comprennent pas dès le deuxième massacre qu'ils ont affaire à un seul homme, et plusieurs équipes courent le même lièvre sans le savoir. Plusieurs juges instruisent des dossiers séparés jusqu'à ce que le lien soit établi entre les affaires et qu'ils acceptent – ce qui ne se fera pas sans mal – de se dessaisir au profit d'un de leurs collègues, Gilbert Thiel. Identifié grâce à son ADN, à l'époque des balbutiements de la génétique judiciaire, «le tueur de l'Est parisien» est finalement interpellé le 26 mars 1998 par deux îlotiers, devant la station de métro Blanche. Les

1. Patricia Tourancheau, *Guy Georges – La Traque*, Fayard, 2010.

policiers se jettent sur lui, l'entraînent dans le Monoprix voisin et le menottent au rayon des produits de beauté, devant la clientèle médusée.

Le voici aux assises. Une fois que la nuée de photographes a quitté le prétoire, dans une cohue indescriptible, le président questionne rapidement, pour la forme, l'accusé, avant que ne soit lu l'arrêt de renvoi<sup>1</sup> : « Bonjour monsieur, vous vous appelez bien Guy Georges ? » Lui, tranchant : « Ce n'est pas mon nom. » On en reparlera, du nom de Guy Georges.

Le procès démarre sur des bases fausses. La défense, représentée par M<sup>es</sup> Alex Ursulet et Frédérique Pons, a pris le parti de nier en bloc, prétendant que le dossier prouve l'innocence de Guy Georges, et recèle aussi l'identité des coupables véritables, car les sept assassins, commis selon un mode opératoire unique, seraient le fait de plusieurs individus. Alex Ursulet, qui tient à apparaître comme le maître à penser de cette stratégie navrante, s'emploie, par conséquent, à mettre la cour sur d'autres pistes. Sa consœur semble en retrait. L'atelage est singulier. Fils d'un ancien bâtonnier de Fort-de-France, marqué à droite depuis qu'il a fait campagne pour le RPR, M<sup>e</sup> Ursulet a récupéré le dossier de Guy

1. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'acte d'accusation n'est plus lu lors du procès.

Georges, qui a épuisé plusieurs avocats depuis son arrestation, trois mois avant le procès. Sûr de lui et de son physique avantageux, tiré à quatre épingles, l'œil insolent et le cheveu calamistré, il fut un temps compagnon de route de Jacques Vergès, le virtuose de la défense de rupture – l'on sent qu'il en singe volontiers certaines postures, à défaut d'en avoir le talent vénéneux. À ses côtés, Frédérique Pons joue dans un autre registre. Fille d'un cacique du RPR, l'ancien ministre Bernard Pons, elle a de très jolis yeux bleus qu'elle fait pleurer à l'occasion, et jouit d'une bonne réputation auprès de ses confrères. À l'observer attentivement, on devine que les rodomontades de M<sup>e</sup> Ursulet ne sont pas forcément de son goût, mais elle restera jusqu'au bout. Il a l'appelée en renfort parce qu'ils se connaissent bien, et sans doute aussi, tout simplement, parce qu'elle est une femme; selon une croyance très répandue dans les milieux judiciaires, un violeur gagne à être défendu par une femme. Pour un assassin, le sexe de l'avocat importe moins. Pour un tueur en série, il ne change rien du tout.

Le procès de Guy Georges entraîne la cour sur des chemins de traverse inattendus et, franchement, il est permis de se demander où veut aller celui qui pilote le carrosse brinquebalant de la défense. De la rupture à la souillure il n'y a qu'un pas, et il n'est pas loin d'être franchi. M<sup>e</sup> Ursulet distille insinuations invérifiables

## Table

Avant-propos	7
1. Procès Guy Georges : des aveux coûte que coûte	17
2. Procès Alègre : l'avocate aux collants rouges	39
3. Procès Besse : les assises complices de l'accusé	57
4. Procès Ben Salah : la caméra explore le crime	77
5. Procès Catineau : les petits mouchoirs des jurés	91
6. Procès Outreau : et la « reine Myriam » abdiqua	105
7. Procès Émile Louis : la chasse à la « bestiole »	121
8. Procès Hotyat : des aveux tapis dans un cauchemar	139
9. Procès Colonna : le témoin plante sa dague	155
10. Procès Fourniret : fou rire sur un champ de ruines	175
11. Procès Clearstream : le général pris à revers	193
12. Procès Viguié : l'envoûteur et le démolisseur	211
13. Procès Bissonnet : les larmes et la serpillière	233
14. Procès Hégou-Moïtoiret : le boa du président	251



# **Frissons d'assises. L'instant où le procès bascule Stéphane Durand-Souffland**

Cette édition électronique du livre  
*Frissons d'assises. L'instant où le procès bascule*  
de Stéphane Durand-Souffland  
a été réalisée le 05 avril 2013  
par les Éditions Denoël.

Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage  
(ISBN : 9782207109793 - Numéro d'édition : 177994).

Code Sodis : N45336 - ISBN : 9782207109816  
Numéro d'édition : 230339.